

E 2001 (B) 8/17

*Le Ministre de Suisse à Vienne, Ch. D. Bourcart,  
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Vienne, 15 janvier 1923

En vous remerciant de votre lettre personnelle du 8 de ce mois<sup>1</sup> relative à l'œuvre de secours en faveur de l'Autriche j'ai l'honneur de vous informer que, m'étant rendu à la réception hebdomadaire du Ministre des Affaires étrangères pour prendre congé de lui avant son départ pour Genève, la conversation est tombée tout naturellement sur le sujet en question. J'ai pu placer, sans avoir l'air d'être

---

1. *Non reproduite, cf. E 2200 Vienne 14/1.*



chargé d'une commission, les explications que vous avez bien voulu me donner; M. Gruenberger les a, du reste, fort bien comprises: «Je trouve tout naturel» a-t-il observé, «que vous ne veuillez pas verser vos vingt millions pour que nous les mangions et qu'après, l'aide des autres prêteurs faisant défaut, nous nous trouvions au même point que l'année dernière; ce serait de l'argent perdu; mais nous tenons beaucoup à l'appui moral qu'un vote favorable du Conseil national nous procurera.» D'après le Ministre, les ressources dont dispose l'Autriche lui permettraient de marcher jusqu'au mois de mars prochain. Voici comment se décompose le compte (renseignements fournis à M. de Jenner par le secrétaire du Commissaire général): la commission de la Société des Nations a émis l'avis que l'Etat aurait besoin d'une somme de 130 millions de couronnes or de novembre 1922 jusqu'à la rentrée du grand crédit au printemps de 1923. Pour se procurer ces fonds on avait prévu: 1. un emprunt intérieur de 50 millions de couronnes or dont 30 millions à prendre fermes par les banques et 20 millions à offrir au public; 2. le solde de 80 millions devait être trouvé à l'étranger.

Or la situation semble être meilleure qu'on ne la jugeait au début c. à d. que le déficit serait moindre que celui qu'on avait prévu. D'autre part le Gouvernement dispose des fonds suivants: 1. les 30 millions or versés par les banques en dollars. 2. Produit de l'emprunt-or interne environ 240 milliards de couronnes papier soit environ les 20 millions or prévus. 3. Reste des prêts anglais, français et tchèques de l'année dernière et quote-part de l'Autriche dans la liquidation de l'ancienne banque d'émission, environ 60 millions or. La moitié du produit de cette liquidation de la Banque austro-hongroise soit 7½ millions or a déjà été lombardé auprès des banques; le reste des 60 millions devrait servir de gage à un emprunt à courte échéance à conclure à l'étranger; si un pareil emprunt n'était pas faisable l'Etat absorberait directement ces 52½ millions or pour ses besoins. L'emprunt étranger de 80 millions or prévu dans le programme ci-dessus pourrait donc, à la rigueur, être superflu, mais on s'efforcera cependant de le réaliser afin de pouvoir au besoin prolonger l'attente.

En ce qui concerne les perspectives pour l'emprunt à conclure sous la garantie de la Société des Nations, M. Gruenberger m'a dit qu'il y a quelques semaines elles paraissent un peu compromises, notamment en Angleterre où se trouve cependant le centre financier de l'action. Aussi le Ministre a-t-il fait venir à Vienne pour quelques jours son envoyé auprès du roi George pour examiner la situation avec lui; rentré à Londres le Ministre d'Autriche a été en mesure de donner de meilleures nouvelles à son Gouvernement; M. Niemeyer, le nouveau délégué financier anglais notamment lui donnerait bon espoir. — Du côté de la France on est dans l'attente, craignant les conséquences des événements de la Ruhr. Cependant M. Gruenberger n'est pas trop pessimiste; il espère que précisément plus la situation sera troublée du côté de l'Allemagne plus l'intérêt de la France à maintenir l'ordre et la tranquillité dans nos parages sera grand. Je dois cependant placer ici la remarque que me faisait il y a quelques jours le directeur d'une des grandes banques de Vienne: d'après lui les banques françaises, il citait en première ligne la Banque de Paris, sont obligées de consacrer tous leurs fonds liquides à soutenir le cours du franc français menacé par la chute du marc allemand; il se demande où et comment la France pourrait trouver l'argent destiné à venir en aide à l'Autriche.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, Mgr. Seipel et M. Gruenberger tiendraient beaucoup à avoir une audience du Président de la Confédération et une entrevue avec vous et, s'il y a moyen, avec M. Schulthess avant de se rendre à la réunion de la commission pour l'Autriche du Comité de la Société des Nations; cela pour le cas où cette réunion aurait lieu à Genève (si la commission se réunissait dans une autre ville, ce qui n'est, paraît-il, pas impossible, ces messieurs ne passeraient pas par la Suisse). Le Ministre m'a demandé de vous communiquer officiellement cette intention de rendre visite au Conseil fédéral; c'est, je crois, une idée de Mgr. Seipel. Donc, au cas où la réunion aurait lieu à Genève le 23 de ce mois, les Ministres autrichiens quitteraient Vienne le vendredi soir 19 janvier, passeraient le lendemain dans l'après-midi à Buchs, coucheraient à Zurich et viendraient à Berne dimanche matin 20 janvier pour en repartir le soir à destination de Genève.

J'avais à rendre visite à M. Zimmermann, commissaire général de la Société des Nations. Je suis allé le voir en sortant de chez M. Gruenberger. La conversation a naturellement porté aussi sur l'aide de la Suisse et j'ai pu lui faire remarquer que nos vingt millions ne seraient pas versés avant et dans d'autres conditions que les sommes provenant des emprunts garantis par d'autres Etats. Le commissaire général m'a paru un peu déçu; il n'a formulé aucune objection ni critique, mais il m'a semblé qu'il comptait un peu sur notre argent pour faire face aux besoins de l'Etat quand les ressources dont celui-ci dispose encore seront épuisées, soit en mars, et jusqu'à l'arrivée des autres fonds. Comme je vous l'ai écrit déjà, M. Zimmermann reconnaît les efforts faits par le Gouvernement pour mettre en pratique les stipulations de Genève mais trouve que, pour le moment du moins, les pensions et indemnités qu'entraîne la mise à la retraite ou le renvoi de tant de fonctionnaires sont une charge fort lourde presque trop lourde pour l'Etat. Le commissaire général n'est pas content non plus de l'institution du Conseil de Cabinet élargi (voir mon rapport du 27 novembre 1922)<sup>2</sup> «qui est une concession au socia-

---

2. *Dans ce rapport, Bourcart donnait les renseignements suivants: [...] La Commission de la Société des Nations tenait à ce que l'œuvre que le Gouvernement autrichien aura à accomplir ces deux prochaines années sous le contrôle de la Société des Nations et de son Commissaire ne se fit pas avec l'abstention complète des socialistes, contre et malgré eux. En effet, l'«Abbau» et les autres mesures projetées, auraient rencontré leur opposition constante, des grèves générales auraient pu éclater; ils auraient trouvé mille moyens de faire de l'obstruction. D'autre part, la Société des Nations voulait éviter que toute cette action ne tournât uniquement au triomphe d'un parti (chrétien-social) et ne dégénère en une question de politique intérieure (écrasement des socialistes). Le but des délégués a été de trouver un moyen de conciliation qui puisse assurer le développement paisible de l'exécution des arrangements de Genève et de l'œuvre à accomplir ces deux prochaines années. Il fallait donc rallier les socialistes en leur permettant de sauver la façade vis-à-vis des lecteurs de l'«Arbeiterzeitung», qui jusqu'à présent n'ont entendu parler que de «haute trahison du Chancelier», «pactes d'esclavage» etc. C'est alors que fut suggérée la création d'un Conseil de Cabinet extraordinaire, dans lequel les socialistes seront représentés, et qui entrera en fonctions chaque fois que le Gouvernement devra faire usage de pouvoirs plus étendus que ceux prévus par le «programme de réforme financière».*

Les délégués de la Société des Nations ont communiqué directement avec les chefs du parti socialiste (Seitz, Bauer, Renner) et il a été convenu que l'initiative de la création du Conseil de cabinet extraordinaire aurait l'air de venir de leur part (des socialistes). On leur a ainsi ménagé également un petit succès devant leurs électeurs et les a amenés à voter *pour* la loi sur les pleins pouvoirs (après qu'ils aient, comme cela était prévu, rejeté les protocoles de Genève et la loi de

lisme inventée par la délégation financière de la Société des Nations et qui a réintroduit le parlementarisme et l'ingérence des partis que les protocoles de Genève voulaient précisément écarter».

M. Zimmermann se rendra aussi à la conférence du 23 janvier que ce soit à Genève ou à Paris.

---

reconstruction). Grâce à leur vote favorable, la loi sur les pleins pouvoirs a passé avec la majorité du  $\frac{2}{3}$  exigée pour les lois constitutionnelles. Bien qu'au début, le Gouvernement ait cru devoir se placer au point de vue qu'il n'y avait pas de modification à la Constitution, les délégués de la Société des Nations ont été d'un avis contraire et tenaient à la majorité des  $\frac{2}{3}$ , pour empêcher que la loi ne fût éventuellement cassée plus tard par le «Verwaltungsgerichtshof» et que des critiques justifiées ne puissent être faites au point de vue du droit constitutionnel.

Les délégués de la Société estimaient que, du moment que M. Seipel ne voulait pas entendre parler de former, pour l'application des mesures arrêtées, à Genève, un cabinet de coalition comprenant les socialistes, il convenait que ces derniers fussent tout de même amenés à participer aux décisions concernant les réformes financière et administrative et à leur application. Par l'institution du «Conseil de Cabinet extraordinaire» ou «Comité de Reconstruction», dans lequel figureront 12 chrétiens-socials, 3 «Grossdeutsche», 1 paysan allemand et 9 socialistes et grâce à diverses modifications apportées à la loi de reconstruction, que l'«Arbeiterzeitung» a naturellement fait valoir comme «triomphe» du prolétariat, le Gouvernement a fait à bon compte quelques concessions à l'extrême-gauche et a, en pratique, fortement émoussé l'opposition, qui s'annonçait au début intransigeante et féroce. Le tapage mené par l'organe ouvrier et les orateurs socialistes dans les Assemblées publiques et au Parlement masquent en réalité une retraite des socialistes, qui, craignant de nouvelles élections, ont, sur le fond de la question plus ou moins déposé les armes (E 2001 (B) 8/17).